

## **Pour publication immédiate**

### **LES DEMANDEURS REMPORTENT UN VERDICT DU JURY DANS LE CADRE D'UNE « CLASS ACTION » RELATIVE À UNE FRAUDE EN MATIÈRE DE VALEURS MOBILIÈRES À L'ENCONTRE DE VIVENDI**

NEW YORK 29 janvier 2010 -- Le verdict du jury dans le cadre d'une « Class Action » relative à une fraude en matière de valeurs mobilières à l'encontre de Vivendi S.A. permettra aux investisseurs de récupérer une somme estimée à 9,3 milliards de dollars, ou 6,6 milliards d'euros, selon les avocats des Demandeurs.

Cette affaire a été introduite en 2002 et est en instance devant le tribunal fédéral de New York depuis le 5 octobre 2009. La « Classe » comprend des personnes de France, des États-Unis, d'Angleterre et des Pays-Bas qui ont acheté des titres de Vivendi lors de la période du 30 octobre 2000 au 14 août 2002. Les Demandeurs prétendaient que les Défendeurs avaient dissimulé le risque d'illiquidité exact lors de la période visée par le recours et que les investisseurs avaient subi des pertes résultant d'une crise de liquidité en mi-2002.

« Ce verdict démontre que des investisseurs méritants peuvent obtenir un juste dédommagement grâce à des « Class Actions », même à l'encontre de la partie adverse la plus puissante. Très peu de ces affaires vont jusqu'au procès et nous sommes satisfaits du résultat » affirmaient les avocats des Demandeurs, des cabinets d'avocats new yorkais Abbey Spanier Rodd & Abrams LLP, Milberg LLP et Browne Woods George LLP dans le cadre d'une déclaration commune.

Dans le cadre de cette affaire, les Demandeurs principaux étaient le Retirement System for the General Employees of the City of Miami Beach (le système de retraite pour les employés généraux de la ville de Miami Beach) et plusieurs personnes physiques. Gérard Morel, un retraité de Caen, en France, qui avait témoigné au cours du procès, a fait le commentaire suivant : « Je suis particulièrement fier que des actionnaires français ont été inclus dans la « Classe ». C'est une victoire pour les investisseurs, où qu'ils se trouvent. » Rick Rivera, un administrateur de pension pour le fond de retraite de Miami Beach, a déclaré : « Cette affaire démontre que les fonds de pension peuvent jouer un rôle positif en veillant à ce que le marché boursier soit exempt de fraude et soit juste pour tous les investisseurs. »

Le verdict a été rendu sur une base « par action ». Le montant du recouvrement total est basé sur une analyse des experts économiques des Demandeurs, en supposant que tous les membres de la « Classe » soumettent des réclamations. Le montant inclut des intérêts à valoir sur la période antérieure au jugement sous réserve qu'ils soient ajoutés par le tribunal. Les droits des membres de la « Classe » dépendront de plusieurs facteurs, y compris les dates d'achat et de vente. Une procédure de réclamation, sous la supervision du tribunal, sera annoncée et publiée une fois le résultat finalisé.

Les membres de la « Classe » peuvent s'inscrire à l'adresse [www.vivendiclassaction.com](http://www.vivendiclassaction.com).

Pour organiser des interviews avec les avocats des Demandeurs Arthur Abbey du cabinet Abbey Spanier Rodd & Abrams LLP, Michael Spencer ou Matthew Gluck du cabinet Milberg LLP ou Brian Kerr du cabinet Browne Woods George LLP, veuillez contacter Phil Nourie au 212-922-1226 ou Dan Fleshler au 646-552-1213.